



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

11 janvier 2023

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 11 janvier 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N°2022-249	30.12.2022	Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur l'agrandissement de l'ensemble commercial du « pôle commercial Naturelle » à Garches.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNET ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté préfectoral DCL/BRGE 2022-249 du 30 décembre 2022 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commerciale des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur l'agrandissement de l'ensemble commercial du « pôle commercial Naturelle » à Garches

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-169 du 22 septembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande d'avis pour l'agrandissement de l'ensemble commercial « Pole commercial naturelle » situé à Garches déposée le 10 novembre 2022 enregistrée sous le numéro 92.22.05 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) appelée à statuer sur la demande susvisée est constituée comme suit ;

La Maire de la commune d'implantation du projet :

- Mme Jeanne BECART, Maire de Garches ou son représentant

Le Maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation :

- M. Patrick JARRY, Maire de Nanterre ou son représentant

Le Président du conseil départemental :

- M. Georges SIFFREDI ou son représentant

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant :

- M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant

La Présidente du conseil régional :

- Mme Valérie PECRESSE ou son représentant

Le représentant des maires au niveau départemental :

- M. Philippe LAURENT, Maire de Sceaux ou son représentant

De quatre personnalités qualifiées, deux en matière de consommation et de protection des consommateurs et deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

Collège n° 1 (consommation et protection des consommateurs) :

- M. Pierre BECK, Association UFC Que Choisir ou son représentant
- M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ou son représentant

Collège n° 2 (développement durable et aménagement du territoire) :

- Mme Sophie THOLLOT, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ou son représentant
- M. Olivier DELOURME, Association Environnement 92 ou son représentant

ARTICLE 2

Ce présent arrêté sera notifié aux membres de la Commission.

ARTICLE 3

Le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 30 décembre 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Signé

Pascal GAUCI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>